

Avis n°2017-18  
présenté au nom du Bureau  
par Danièle LUCCIONI

---

# La cohésion sociale en Ile-de-France à l'horizon 2030

Méthodologie d'analyse des initiatives locales

6 décembre 2017



Avis n° 2017-18  
présenté au nom du Bureau  
par Danièle LUCCIONI

6 décembre 2017

**La cohésion sociale en Ile-de-France à l'horizon 2030  
Méthodologie d'analyse des initiatives locales**

Certifié conforme

Le président

**Jean-Louis GIRODOT**

# Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

## Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 93-951 du 19 juillet 1993 créant une Section chargée de la prospective et de la planification au Conseil économique et social régional d'Ile-de-France ;
- Les précédents rapports de la Section de la prospective et de la planification du CESER :
- « Le devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 : société – rayonnement-compétitivité » (Mme Cancellieri, septembre 1995) ;
- « La contribution de la région Ile-de-France à une stratégie nationale de développement durable » (M. Robert, octobre 1996) ;
- « Vivre en Ile-de-France en 2025 » (M. Guieysse, juin 1999) ;
- « Contribuer à une meilleure gouvernance en Ile-de-France – de l'efficacité en démocratie » (M. Robert, mai 2001) ;
- « L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » (M. Floret, mai 2004) ;
- « Modes de vie et identité (s) francilienne(s), aujourd'hui et demain » (M. Robert, juillet 2007)
- « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 (M. Vandenboomgaerde, septembre 2010) ;
- Le rapport de Mme LINHART : « Favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 » adopté par la Section de la Prospective et de la Planification du Ceser lors de sa réunion du 3 décembre 2014 ;
  - La note de cadrage adoptée par le Bureau du Ceser le 8 février 2017, confiant à la Section de la Prospective et de la planification une réflexion sur l'élaboration d'une méthodologie d'analyse de la contribution au renforcement de la cohésion sociale des initiatives locales franciliennes. L'objectif était de parvenir à un outil de questionnements et de sensibilisation utile au Conseil régional et aux porteurs des projets ;
- L'intervention de Mme Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, à la séance plénière du Ceser le 29 juin 2017 au cours de laquelle le renforcement de la cohésion sociale a été réaffirmé comme une des priorités de son action ;
- Le rapport de Mme PRINGEZ : « La cohésion sociale en Ile-de-France à l'horizon 2030 Méthodologie d'analyse des initiatives locales » adopté par la Section de la Prospective et de la Planification du CESER lors de sa réunion du 29 novembre 2017.

## Considérant :

- La cohésion sociale, prise dans son acception la plus large, constitue la finalité de toute politique publique locale. A ce titre la Région Ile-de-France doit y contribuer dans le cadre de la mise en œuvre des compétences dont elle a la charge.
- L'intervention publique dans le domaine de la cohésion sociale est complexe : les mécanismes la régissant sur un territoire sont la résultante de plusieurs facteurs, rarement quantifiables, et dépendants non linéairement les uns des autres, à des échelles spatiales et temporelles différentes.
- Comme beaucoup d'acteurs locaux, le Conseil régional n'assure pas toujours le suivi de la contribution à la cohésion sociale des politiques sectorielles qu'il mène.
- Au-delà des enjeux de pilotage de l'action publique, l'absence d'outil d'analyse de la contribution à la cohésion sociale pénalise sa prise en compte et son rayonnement auprès des acteurs locaux.

## **Emet l'avis suivant :**

### **Article 1**

Le Ceser adopte le rapport "La cohésion sociale en Ile-de-France à l'horizon 2030 - Méthodologie d'analyse des initiatives locales".

### **Article 2**

Le Ceser rappelle qu'il préconise une véritable prise en main, par le Conseil régional, des problématiques de la cohésion sociale.

Tout en étant conscient des réflexions à mener sur les échelles pertinentes d'interventions, le Ceser souhaite que la Région puisse créer une véritable dynamique autour de cette problématique.

Il encourage la réalisation d'un état des lieux de la situation en Ile-de-France et le développement des outils d'analyses de la contribution à la cohésion sociale des initiatives locales franciliennes.

### **Article 3**

Le Ceser souligne la nécessité pour la Région de disposer d'un Observatoire susceptible de faciliter le partage et le développement d'actions ciblées sur le territoire.

### **Article 4**

Le Ceser, en tenant compte de la situation actuelle de l'Ile-de-France et en s'inscrivant dans son évolution probable à l'horizon 2030, définit une approche méthodologique fondée sur 6 critères thématiques pour analyser la cohésion sociale : la réduction de la fracture numérique, le soutien aux "nouvelles" formes d'économie de proximité, le renforcement des solidarités, le développement de la participation, l'augmentation de l'employabilité de "publics cibles" et le renforcement des liens intergénérationnels.

### **Article 5**

Le Ceser met à la disposition de la Région un outil permettant de mettre en évidence la contribution des initiatives locales à la cohésion sociale. Déclinable sous différentes formes suivant les usages, il se compose d'un questionnaire et de fiches thématiques. Le Ceser préconise la mise en œuvre régulière et pérenne de tels outils dans les politiques publiques régionales.

---

### **Cet avis a été adopté par le Bureau :**

Suffrages exprimés : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France  
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

[www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr) • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)